

Suisse – OTAN

## Lettre ouverte d'un Américain, naturalisé Suisse



Alfred de Zayas  
(Photo mad)

Mme la Présidente de la  
Confédération Viola Amherd,  
M. le Conseiller fédéral  
Ignazio Cassis,

LOTAN n'est ni une alliance  
pour la paix, ni une alliance dé-  
fensive, mais depuis 1991 une  
organisation qui tente d'usur-

per les fonctions des Nations Unies.

LOTAN est une organisation incompatible  
avec la *Charte des Nations Unies* (art. 52) et agit  
à l'encontre des buts de l'ONU.

Depuis 1997, c'est une organisation qui pro-  
voque systématiquement d'autres Etats en viola-  
tion flagrante de l'article 2(4) de la Charte des  
Nations Unies qui interdit non seulement «l'em-  
ploi de la force» mais aussi «la menace de la  
force contre l'intégrité territoriale ou l'indépen-  
dance politique de tout Etat».

Depuis 1999, l'OTAN est devenue une «organi-  
sation criminelle» selon les articles 9 et 10 du  
*Statut du tribunal militaire de Nuremberg* (Lon-  
don Agreement of 8 August 1945) et selon le ju-  
gement de Nuremberg de 1946.

LOTAN a commis des crimes contre la paix  
(art. 6a, Statut du Nuremberg), des crimes de  
guerre (art. 6b) et des crimes contre l'humanité  
(art. 6c). Elle a commis des crimes atroces en  
Yougoslavie, Afghanistan, Irak, Libye, Syrie, etc.  
– en toute impunité. En fait, la *Cour pénale inter-  
nationale* devrait ouvrir des investigations selon  
les articles 5, 6, 7 et 8 du *Statut de Rome*.

\* Alfred de Zayas est juriste, spécialiste du droit inter-  
national, historien et ancien expert indépendant des  
Nations unies pour la promotion d'un ordre interna-  
tional démocratique et équitable. Il est membre du  
comité de l'*Institut international de recherche sur la  
paix à Genève* – GIPRI.



Nous ne comprenons pas comment la Suisse  
– en tant que pays neutre – peut vouloir établir  
des liens de plus en plus étroit avec une telle or-  
ganisation.

Comment peut-on considérer loger un bureau  
de liaison de l'OTAN dans la *Maison de la Paix* en  
ville de Genève? Il s'agit vraiment d'une proposi-  
tion orwellienne, on dirait une parodie du concept  
de la Paix. C'est une honte.

Le peuple Suisse n'a jamais approuvé un tel  
rapprochement à l'OTAN.

Personnellement, en tant que «nouveau  
Suisse» depuis 2017, je suis écoeuré. En tant  
qu'ancien haut fonctionnaire du Haut-Commissa-  
riat aux Droits de l'Homme, Secrétaire du Comité  
des Droits de l'Homme et Chef de la Section des  
Pétitions, ainsi qu'ancien Expert Indépendant du  
Conseil des Droits de l'Homme sur l'Ordre Inter-  
national, je suis étonné de cette dérive éthique et  
juridique.

Pour de plus amples informations, je vous prie  
de consulter ma trilogie sur les droits humains:

<https://www.claritypress.com/book-author/alfred-de-zayas/>  
<https://www.ohchr.org/en/special-procedures/ie-international-order/mr-alfred-maurice-de-zayas-former-independent-expert-2012-2018>

<https://lecourrier.ch/2024/06/20/lotan-nest-pas-la-bienvenue-a-geneve/>

Alfred de Zayas, Genève, le 22 juin 2024  
[www.alfreddezayas.com](http://www.alfreddezayas.com)

# NON AU BUREAU DE L'OTAN A GENÈVE ! NON AU BUREAU DE LA GUERRE !

Le projet, encore officieux, d'ouverture d'un bureau de l'OTAN à Genève éloignerait davantage encore la Suisse de sa neutralité traditionnelle.

Embarquée dans le Partenariat pour la Paix (PpP) dès 1996, puis dans le *Conseil de Partenariat euro-atlantique (CPEA)*, la Suisse a docilement suivi les injonctions des Etats-Unis et de l'UE à relayer les sanctions contre la Fédération de Russie, Cuba, le Venezuela, l'Iran, la Syrie et de nombreux autres pays. Elle relaye aussi les positions des Etats-Unis et de l'UE dans le soutien aux crimes commis par Israël.

L'OTAN aurait dû être dissoute après le démantèlement du Pacte de Varsovie en 1991, réformée en profondeur, placée sous l'autorité du Conseil de sécurité de l'ONU et de son comité d'état-major (article 46 et 47 de la Charte).

L'ouverture d'un bureau de l'OTAN à Genève serait un pas de plus dans l'abandon de la neutralité suisse, qui remettra en cause le rôle et la crédibilité de la Suisse et de la Genève Internationale dans leurs initiatives de médiation et de



bons offices, notamment en tant qu'Etat hôte de l'Organisation des Nations Unies, tout en affectant également la capacité du Comité International de la Croix Rouge (CICR) à être perçu comme un acteur impartial dans ses opérations sur le terrain. La devise de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), prix Nobel de la paix en 1969, est à bon droit *Si vis pacem, cole justiciam* («Si tu veux la paix, cultive la justice.»).

L'Institut International de Recherches pour la Paix à Genève (GIPRI) et l'Asociación Española para el Derecho Internacional de los Derechos Humanos (AEDIDH) déclarent leur ferme opposition au projet d'installation d'un bureau de liaison de l'OTAN dans la «Maison de la Paix» à Genève.

Genève, le 20 juin 2024